

Mme **NICOUD Eliane**
Chez M GARDET Bernard
6 ter, rue Voltaire
92800 - PUTEAUX

A

Monsieur le Président de la Commission
Départementale d'Aide Sociale des Hauts-de-Seine
130, rue du 8 Mai 1945
92021 Nanterre Cedex

Puteaux, le 8 octobre 2000

Lettre recommandée avec A.R. n° RA 7921 7178 0FR

N/REF : Eliane NICOUD
Anciennement : Eliane BEGUIN
ou Eliane BEGUIN-NICOUD

V/REF : Affaire suivie par :
Me E. ANECHE - Tél : 01.40.97.97.52
Me A. ROYAN - Tél : 01.40.97.96.07
Bureau 1204c - Label : c.recours/convedas

Pièce jointe : lettre du 02 octobre 2000 de la D.D.A.S.S. des Hauts-de-Seine.

Monsieur le Président,

Par lettre recommandée avec accusé de réception n° RA 7711 4802 6FR de la D.D.A.S.S. des Hauts-de-Seine, datée du 02 octobre 2000 en annexe, vous me convoquez devant la Commission Départementale d'Aide Sociale, le 19 octobre 2000 à 9 heures 30. Cette convocation faisait suite à un appel que j'aurais formé le 16 décembre 1998, relatif à une demande d'allocation du Revenu Minimum d'Insertion.

Il y a erreur, à la date du 16 décembre 1998 je n'ai formulé aucun appel auprès de la Commission Départementale d'Aide Sociale, ou de tout autre organisme du département des Hauts-de-Seine.

Par contre, le 16 décembre 1998 j'ai déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Paris contre la décision du Préfet des Hauts-de-Seine concernant le R.M.I.. A ce jour, le mémoire en réponse du Préfet des Hauts-de-Seine ne m'est toujours pas parvenu.

En conséquence, soit votre démarche relève du trafic d'influence, soit le courrier ci-joint est un faux en écriture.

Pourtant l'affaire Béguin-Nicoud n'est pas en manque de magouilles, comme vous pourrez le constater sur le site Internet : <http://enbg.free.fr/index.html> E-mail : enbg@online.fr

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Mme **NICOUD Eliane**



Copies à :

- M. le Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine,
- M. le Préfet des Hauts-de-Seine,
- M. le Directeur de la D.D.A.S.S. des Hauts-de-Seine.

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nanterre, le 2 octobre 2000

Madame Eliane NICOUD
Chez Monsieur GARDET
6 ter, rue Voltaire
92800 PUTEAUX

Affaire suivie par :
Me **E. ANECHE**
Tél : 01.40.97.97.52
Me **A. ROYAN**
Tél : 01.40.97.96.07
Bureau 1204c
Label : c:recours/convedas

~~LETTRE RECOMMANDÉE~~
~~AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION~~

Suite à votre appel formé le 16 décembre 1998 relatif à votre demande d'allocation de Revenu Minimum d'Insertion, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la **Commission Départementale d'Aide Sociale** se réunira le :

Judi 19 Octobre 2000
à
9 heures 30

à l'adresse suivante :

- **Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales**
des Hauts-de-Seine
130, rue du 8 Mai 1945
(Parvis de l'Hôtel de Ville)
92021 NANTERRE CEDEX

- Hall d'attente à gauche, face aux ascenseurs du 12^{ème} étage.
- Accès par le parvis de l'Hôtel de Ville de NANTERRE.

Vous voudrez bien vous présenter pour être entendu par la juridiction muni de votre carte nationale d'identité et de votre passeport, ainsi que de toutes pièces justificatives susceptibles d'appuyer votre recours.

P/ LE PRESIDENT DE LA COMMISSION
DEPARTEMENTALE D'AIDE SOCIALE

130, rue du 8 Mai 1945 - 92021 NANTERRE Cedex - ☎ : 01.40.97.97.97 - Fax : 01.47.21.45.36

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Madame ELLANE BEGUIN-NICOUD
Chez Mr GARDET Bernard
6 ter, rue Voltaire
92800 PUTEAUX

Nanterre, le 21/07/1998

Bureau 1204 c
Tél : 40 97 97 52
40 97 96 07

Affaire suivie par :
Mme E. ANECHE
Mme A. ROYAN

Objet : Allocation de R.M.I indûment perçue.
Références CAF : 3885622V
Références dossier n° : 92S062020167103H

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine vient de m'informer que vous avez perçu à tort l'allocation de Revenu Minimum d'Insertion pour un montant de 49576,00 Francs au cours de la période du 01/12/1994 au 30/11/1996.

Je vous signale que vous avez la possibilité de demander une remise de dette à Monsieur le Prefet, 130 rue du 8 mai 1945 - 92021 Nanterre Cedex.

Cette demande doit être accompagnée de tous justificatifs concernant votre situation financière, familiale et professionnelle actuelle.

Sans réponse de votre part, le remboursement de cet indu vous serait réclamé par Mr. le Trésorier Payeur Général des Hauts-de-Seine

P/Le PREFET

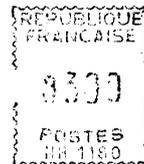
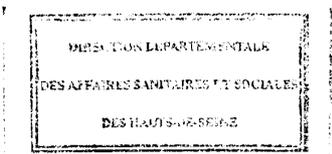
**P/Le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES**

P/ **L'Inspecteur chargé de Mission**
François Xavier LORRE





**MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DES AFFAIRES SOCIALES**



D.D.A.S.S. HAUTS DE SEINE
130, rue du 8 Mai 1945 (accès par le parvis de l'hôtel de ville)
92021 NANTERRE CEDEX

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nanterre, le 25 août 1997

**Madame Eliane BEGUIN-NICOUD
Chez M. Bernard GARDET
6 ter, rue Voltaire
92800 PUTEAUX**

Affaire suivie par :
Mlle S. GROUX
Tél : 01.40.97.97.52
Mme A. ROYAN
Tél : 01.40.97.96.07
Bureau 1204c
Label : c:recours/convedas

LETTRE RECOMMANDEE
AVEC ACCUSE RECEPTION

Suite à votre appel formé le 22 mai 1997, relatif à votre demande d'allocation de Revenu Minimum d'Insertion, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la **Commission Départementale d'Aide Sociale** se réunira le :

Jeudi 18 Septembre 1997

à

9 heures 30

à l'adresse suivante :

- **Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
des Hauts-de-Seine
130, rue du 8 Mai 1945
(Parvis de l'Hôtel de Ville)
92021 NANTERRE CEDEX**

- Hall d'attente à gauche, face aux ascenseurs du 12^{ème} étage.
- Accès par le parvis de l'Hôtel de Ville de NANTERRE.

Vous voudrez bien vous présenter pour être entendu par la juridiction muni de votre carte nationale d'identité et de votre passeport, ainsi que de toutes pièces justificatives susceptibles d'appuyer votre recours.

P/ LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

P/L'INSPECTEUR CHARGE DE MISSION

S. Groux

130, rue du 8 Mai 1945 - 92021 NANTERRE Cedex - ☎ : 01.40.97.97.97 - 📠 : 01.47.21.45.36

FRANCE

D.D.A.S.S. HAUTS-DE SEINE

30, rue du 8 Mai 1945 (accès par le parvis de l'hôtel de ville)
92021 NANTERRE CEDEX

RA1977 4477 5 FR

Présenté le :

1 29 87

Distribué le :

06/09/94

DESTINATAIRE

Madame ELVINE LEEVIN-NICOL
chez M. Bernard GARDOT
131, rue Voltaire
92000 PUTEAUX

EXPÉDITEUR

DDASS des Hts. de Seine
Service RSI Bureau 1206 (cont)
30, rue du 8 Mai 1945
92021 NANTERRE Cedex

Date	Prix	Contre-Remboursement	Nature de l'objet

RCS NANTERRE B 386 000 000

RECOMMANDÉ AIR



MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DES AFFAIRES SOCIALES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
DES HAUTS-DE-SEINE



REPUBLIQUE
FRANCAISE
2650
POSTES
RR 1180

Absent auxi pel
01 09 87
9

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Madame ELIANE BEGUIN-NICOUD
Chez Mr GARDET Bernard
6 ter, rue Voltaire
92800 PUTEAUX

Nanterre, le 08/07/1997

Bureau 1204 c
Tél : 40 97 97 52
40 97 96 07

Affaire suivie par :
Mlle S. GROUX
Mme A. ROYAN

Madame,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre correspondance par laquelle vous formez un recours contentieux contre la décision relative à votre demande de R.M.I.

Je vous informe que vous recevrez, dès que possible, un courrier vous indiquant la date de la réunion de la Commission Départementale d'Aide Sociale qui examinera votre réclamation.

Si vous souhaitez vous présenter devant celle-ci, vous pouvez m'en informer dès maintenant.

J'ajoute que la Commission peut juger sur pièces. Il vous appartient alors de communiquer les photocopies de tous les documents ou justifications qui peuvent étayer votre recours.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le PREFET

**P/Le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES**

P/L'Inspecteur chargé de Mission
François Xavier LORRE



~~Mme BEGUIN-NICOUD Eliane
Ex-Boutique "TENTATION"
13, rue Raymond Daujat
26200 - MONTELMAR~~

Adresse actuelle :
Mme BEGUIN-NICOUD Eliane
Chez M GARDET Bernard
App. 114 6 Ter rue Voltaire
92800 - PUTEAUX

à

Monsieur le Président et aux membres de la
Commission Départementale d'Aide Sociale
Conseil Général des Hauts de Seine
Hôtel du Département
2/16 Boulevard Soufflot
92015 - NANTERRE Cedex

Puteaux, le 05 février 1997

Lettre recommandée avec A.R. : RA 5286 1979 5FR -

V / Réf. : - RMI. / Notification de Fin de Droit du 16 DEC. 19/96 -
Relevé de situation du 16 DEC. 1996 -

N / Réf. : N° matricule Caf. /RMI. : 3885622 V

Objet : Contestation de la décision du 16 DEC. 1996 -

Messieurs, Mesdames,

Le 16 décembre 1996 la Caisse d'Allocations Familiales de Nanterre dans les Hauts-de-Seine m'a avisée :

- 1°) par une Notification de Fin de Droit, que le RMI. m'était retiré à compter du 1er décembre 1994 -
 - 2°) par un relevé de situation, que j'étais redevable de la somme de 49 576 francs qui serait récupérée à raison de 20 % du montant de mes prestations, car Monsieur le Préfet ne m'avait pas reconnu la qualité d'allocataire isolée.
 - Je vous signale que je bénéficiais uniquement du RMI à titre de personne sans ressources ni revenus, que j'étais hébergée gratuitement par solidarité [avec déduction mensuelle sur le montant du RMI.].
- Les versements mensuels étaient de 2.022 F. du 01 NOV. 94 au 31 DEC. 94 -
de 2.047 F. du 01 JAN. 95 au 31 DEC. 95 -
et 2.090 F. du 01 JAN. 96 au 30 NOV. 96, date du retrait du RMI. -

Vous comprendrez que je conteste formellement cette décision que je trouve totalement abusive.

Je suis sans ressources depuis le 18 août 1992, date à laquelle mon magasin, situé au 13 rue Raymond Daujat à Montélimar dans la Drôme, fût entièrement détruit par un incendie criminel. Assurée à la compagnie GAN je n'ai perçu aucune indemnisation à ce jour. Je ne bénéficie pas des Assédic, ni d'aucune aide ou ressource financière quelconque en dehors du RMI. Je pointe à l'Anpe et suis hébergée gratuitement au titre de la solidarité.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, Mesdames, mes sincères salutations.

Mme BEGUIN-NICOUD Eliane.



Mme BEGUIN-NICOUD Eliane
Boutique "Tentation"
13 rue Raymond Daujat
26200 MONTE LIMAR

Monsieur Serge DAVIN
DIRECTION DEPARTEMENTALE
des Affaires Sanitaires et Sociales
13, Ave Maurice Faure B.P. 1126
26011 VALENCE Cedex

MONTE LIMAR, le 05 AVRIL 1994

N/REF : N° Allocataire : 0075083 T

OBJET : Pour information, suite au retrait RMI.

Courrier adressé le 1er avril 1994

à Mme DENISET Inspecteur DDASS.

Monsieur le DIRECTEUR,

Je vous prie de trouver ci-jointe, la lettre que j'ai adressée à Madame DENISET, Inspecteur à la DDASS.

Le R.M.I. m'a été retiré le 1er mars 1994, alors qu'il avait été accepté jusqu'au 31 mars 1994.

Je suis à votre entière disposition pour vous fournir tous renseignements susceptibles de vous intéresser.

Je vous prie de croire, Monsieur le DIRECTEUR des Affaires Sanitaires et Sociales, l'expression de ma sincère considération.

Mme BEGUIN-NICOUD Eliane.

Mme. **BEGUIN-NICOUD Eliane**

"TENTATION"
13, rue Raymond Daujat

26200 - **MONTE LIMAR**

Madame DENISET Ghislaine
Inspecteur de la D.D.A.S.S.
Chargé des Affaires Sanitaires et Sociales
13, Ave Maurice Faure

26011 **VALENCE Cedex**

Montélimar, le 1er avril 1994

V/REF : Service **R.M.I.**
Contact : Mme **MICHALET**

N/REF : Votre lettre du 8 mars 1994
N° Allocataire : 0075083 T

Madame DENISET, Inspecteur de la D.D.A.S.S.

Vous m'avez suspendu le R.M.I. depuis le 1er mars 1994, motif : je refuse de recevoir le contrôleur qui doit vérifier à mon domicile officiel la situation d'hébergement.

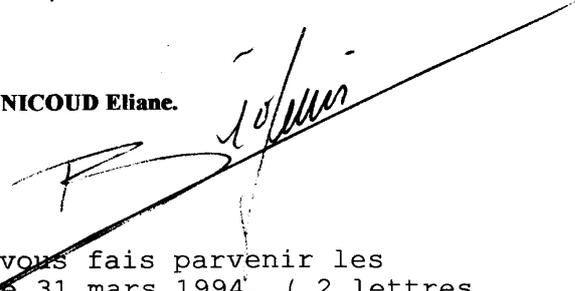
- 1°) Enquêteur ou Contrôleur ?
- 2°) Je n'ai plus de domicile officiel depuis le 31 août 1993.
Je suis **S.D.F.**, hébergée chez le Capitaine GARDET.

Aussi, en réponse à votre lettre du 8 mars 1994 je vous signale que la personne qui m'héberge gratuitement depuis le 31 août 1993, et qui est le locataire des lieux, ne refuse pas de recevoir le contrôleur de la C.A.F..

Monsieur le Capitaine GARDET désire seulement être personnellement avisé par écrit, une semaine à l'avance du jour et de l'heure de la visite du contrôleur, étant bien entendu qu'il est chez lui.

Je vous prie de croire, Madame, à mes salutations distinguées.

Mme **BEGUIN-NICOUD Eliane.**



P.S. Pour parfaire mon dossier je vous fais parvenir les documents que j'ai déposés en mairie le 31 mars 1994, (2 lettres à **Mr LECLEZIO**, lui signalant que je ne pouvais plus louer son appartement **9, rue Cuiraterie** a **MONTE LIMAR**. 1 quittance E.D.F. et 1 solde de tous comptes.

Je réponds à Mme **Ghislaine DENISET Inspecteur DDASS** de la DROME me suspend le R.M.I. Voir plu haut

De plus je joins la lettre envoyée à MATRAS enquêteur CAF,

- + lettre Deniset du 8 mars 1994,
- + lettre de Leclezio du 5 juin 1993 - du 18 août 1993 & du 30 août 1993,
- + Quittances loyer Cuiraterie juin 1993,
- + Facture E.D.F. Cuiraterie juillet 1993,
- + C.L.I. du 29 mars 1993,
- + A.N.P.E.,
- + Contrat Insertion / Examen du 26/11/93 - Signé du Président C.L.I.,
- + Fiche Tehnique de l'assistante Sociale : Mme Hérail.

REPUBLIQUE FRANÇAISE



PREFECTURE DE LA DRÔME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
DE LA DROME

Madame BEGUIN NICOUD Eliane
chez Monsieur GARDET Bernard
7 rue Général Le Jabron

26200 MONTELMAR

Service : R.M.I.

Contact : Mme MICHALET

Poste 501

Valence, le - 8 MARS 1994

N° allocataire : 075 083

Madame,

En réponse à votre courrier du 20.12.1993, j'ai l'honneur de vous faire connaître que conformément à la réglementation, une personne bénéficiaire du R.M.I. est tenue de recevoir le contrôleur assermenté de la Caisse d'Allocations Familiales.

En refusant de le recevoir, vous faites obstacle au contrôle qui doit permettre de vérifier à votre domicile officiel la situation d'hébergement.

En conséquence, je procède à la suspension du versement de l'allocation de R.M.I.

Les droits ne seront revus qu'après résultat du contrôle.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

LE DIRECTEUR,
P. le Directeur des Affaires
Sanitaires et Sociales
L'inspecteur


Mme DENISET

Mme BEGUIN-NICOUD Eliane
Boutique "Tentation"
13 rue Raymond Daujat
26200 MONTELMAR

Monsieur MATRAS
caisse d'Allocation Familiales
10, rue Marcel barbu
26023 VALENCE Cedex 9

MONTELMAR, le 20 DECEMBRE 1993

V/REF : Service Contrôle. N° Allocataire : 75083

Votre lettre du 15.12.93

N/REF : N° Allocataire : 0075083 T

*Pour information à
Monsieur Le Préfet
de la Drôme.*

Monsieur l'Enquêteur,

Votre courrier en date du 15/12/93 m'annonce votre visite chez la personne qui m'héberge pour le 22/12/93 entre 9h et 10h. Vous demandez que je prépare les documents suivants :

- 1) **Pièces justificatives concernant l'indemnisation de mon commerce suite à incendie.**
- 2) **Toutes pièces justificatives concernant mes ressources depuis le mois d'août 1992.**

Le vendredi 17 décembre 1993, je vous ai téléphoné par l'intermédiaire de Mme Nadine JULIEN responsable du bureau de la C.A.F. 8, rue Berlioz à Montélimar, pour vous demander de me recevoir dans ce bureau le 22/12/93 entre 9h et 10h.

Je vous ai expliqué que la personne qui m'héberge gratuitement depuis le mois d'août 1993 se refuse à toute intrusion dans son appartement. Vous avez refusé. Vous vouliez me voir chez la personne qui m'héberge. **Ce sont les ordres de la Préfecture de la Drôme** (selon vous).

Je suis restée sur mes positions ; vous m'avez demandé de l'écrire, c'est ce que je fais.

Maintenant, je tiens à **répondre plus précisément par écrit aux deux questions** que vous avez posées dans votre courrier :

1) Concernant les pièces justificatives d'indemnisation de mon commerce.

L'incendie criminel avec préméditation de ma boutique le 18 août 1992 a été organisé par des fonctionnaires de l'administration française (magistrats et policiers entre autres). Cette opération était destinée à nous faire inculper pour incendie volontaire et tentative d'homicide sur les locataires de l'immeuble.

Cet incendie a été classé sans suite le 3 décembre 1992 par le Parquet de VALENCE. Le Procureur de la République de la Drôme a refusé de me recevoir par lettre du 7 juillet 1993. Je n'ai aucun dossier, la compagnie d'assurances le GAN non plus aux dernières nouvelles et, il est impossible d'obtenir les P.V. de la Police.

Je n'ai reçu aucune indemnisation depuis le 18 août 1992.

Pour tout renseignement complémentaire vous voudrez bien **vous adresser au Procureur de la République** de la Drôme, ou éventuellement au **GAN assurances**

.../...

2) Concernant mes ressources depuis le mois d'août 1992 :

Avec votre statut de contrôleur, il vous est très facile d'obtenir mes relevés de comptes auprès de la Société Lyonnaise de Banque, rue Chareton à MONTELMAR, depuis le 18 août 1992.
Sur ces relevés ne figurera pas l'argent que l'on m'a prêté pour honorer mes créances, environ 60.000 francs.

Dans cette somme on trouve **20.000 francs** réglés à l'huissier PONSETI pour Monsieur **BRUNEL Marc** kinésithérapeute et propriétaire de l'immeuble 13, rue Raymond Daujat, pour un "jugement" bidon du Tribunal de Commerce de VALENCE, mis à exécution la veille de l'incendie.

Les traites des fournisseurs impayées au moment de l'incendie, les loyers, septembre 92, octobre 92, novembre 92...constituent le reste de la somme. Je suis à jour de toutes mes cotisations y compris à la Caisse ORGANIC.

Dernière information, il me reste ma voiture qui est saisie depuis le 8 décembre 1988 (5 ans un record sans doute), immobilisée sur la voie publique. Elle n'est plus assurée depuis un an.

Je suis à votre disposition pour toute convocation à la C.A.F. de MONTELMAR, uniquement sur rendez-vous écrit.

Je vous prie de croire, Monsieur MATRAS, à mes salutations distinguées.

Mme BEGUIN-NICOUD Eliane.

Lettre expédiée à Mr Serge DAVIN, Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales.

Lettre déposée à la C.A.F. 8, rue Berlioz à Mme JULIEN Nadine et Mr MATRAS Enquêteur.
Lettre expédiée en AR. à Mr DAVIN Serge.

Pour information à

Mr Jean MOUTON Président du Conseil Général	
Mr Jean-Jacques AYSAC	Mme Gisèle DIDIER
Mme Ghislaine DENISET	Mme MICHALET
Mr Yves JOUCLARD	Commission Locale d'Insertion



ALLOCATIONS FAMILIALES

CAF
DE LA DRÔME



Service Contrôle

N° Allocataire : 75.083.

Pour nous contacter
appelez-nous au : 75.75.59.24.

Uniquement le ^{Lundi} ~~vendredi~~ de 9 à 11 H 30,
et de 13 H 30 à 16 H le ~~Vendredi~~ ^{Vendredi}

Valence, le 15/12/93

Madame BEQUIN-NICOUD Eliane
Chargé de GARDET Bernard
7 Rue General Pan Entree G
26200 TONTIGNY

Madame, Monsieur,

Monsieur A. MATRAS, contrôleur assermenté de la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme, doit vous rencontrer pour la régularisation de votre dossier.

Il se présentera à votre domicile le 22/12/93 entre 9 H et 10 H

Documents à préparer :

- 1) Pièces justificatives concernant l'indemnisation de votre Commerce suite à incendie.
- 2) Toutes pièces justificatives concernant vos Revenus depuis le mi. d' Août 1992.

INFORMATION IMPORTANTE :

La Caisse d'Allocations Familiales a le droit à tout moment, de faire contrôler la situation de famille des allocataires à qui elle sert des prestations. Aucun bénéficiaire des prestations ne peut se soustraire aux divers contrôles.

En cas d'absence non justifiée lors du passage du contrôleur :

NOUS SUSPENDRONS LES PAIEMENTS DE VOS PRESTATIONS FAMILIALES OU VOTRE DOSSIER SERA CLASSE SANS SUITE.

Si vous êtes dans l'impossibilité absolue de vous libérer pour la date fixée, et à titre **exceptionnel**, veuillez le faire savoir au contrôleur en l'appelant au 75.75.59.24, le vendredi entre 13 H 30 et 16 H ou le ^{Lundi} ~~vendredi~~ de 9 H à 11 H 30.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Contrôleur,

10, Rue Marcel Barbu à VALENCE
Fax : 75.42.40.21 Téléc : 345 439
Pour nous écrire :
Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme
26023 VALENCE CEDEX 9

CX/CONTR009A-20-10-92

A VENIR

Mme BEGUIN-NICOUD Eliane

Boutique "Tentation"
13 rue raymond Daujat
26200 MONTELIMAR

Mr. et Mme BEGUIN Yves

Lotissement le Serre
Montboucher-sur-Jabron
26200 - MONTELIMAR